

Fonctionnement

Par conventionnement 2017-2020, le programme de travail de l'interscot est établi sur une base triennale. Basé sur une démarche partenariale et co-animée, l'interscot a pour but de travailler sur plusieurs missions et, pour se faire, intervient à deux échelles.

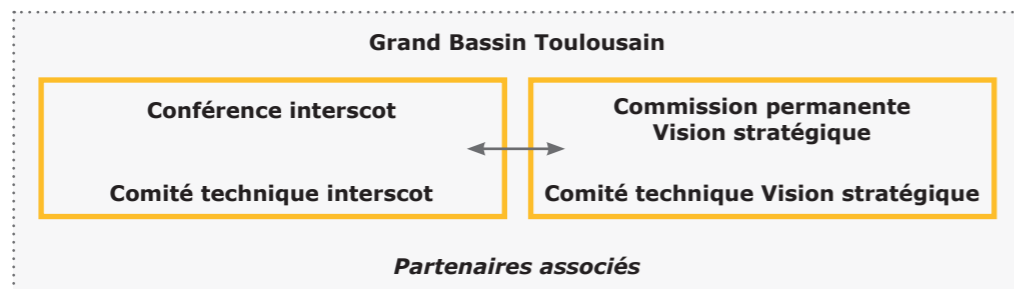
A l'échelle du **Grand Bassin Toulousain**, l'animation du dispositif s'appuiera sur **deux instances** :

- **une conférence interscot**, composée des 11 Présidents des structures porteuses de SCoT et du Conseil Départemental 31 ou de leur représentant, elle a pour objectif de porter les décisions prises dans le cadre de la démarche ;

- **un comité technique interscot**, rassemblant les techniciens des différents SCoT, du CD 31 et des membres associés. Lieux d'échanges entre les différents territoires de planification, de débat sur les objectifs et actions communes à poursuivre, de préparation et de validation technique des différents documents d'études et de communication produits, les comités techniques précéderont systématiquement les conférences interscot.

A l'échelle de l'**aire urbaine de Toulouse** :

- **une commission permanente Vision stratégique**, regroupant les 4 SCoT de l'InterSCoT historique (Grande Agglomération Toulousaine, Lauragais, Nord Toulousain et Sud Toulousain). Elle a pour objet de poursuivre le suivi spécifique de la mise en oeuvre de la Vision stratégique de 2010 ;
- **un comité technique Vision stratégique**, regroupant les 4 SCoT précédemment cités, sera en charge des travaux dédiés à la démarche aire urbaine. Cette instance se réunit en préalable des commissions permanentes Vision stratégique en vue de leur préparation.



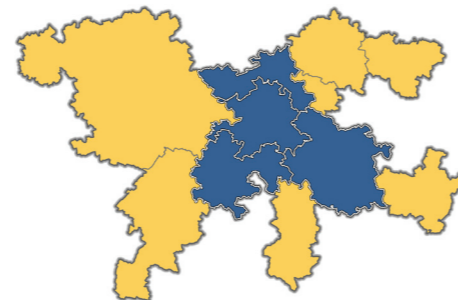
Missions

1. Portrait des territoires

- dresser un état des lieux en continu
- identifier les points de convergence ou de discordance entre les différents diagnostics de SCoT
- transposer à l'échelle du grand bassin toulousain les enseignements des 14 exercices de planification

2. Convergence des approches

- formaliser de grands enjeux sur des thèmes transversaux
- traiter des territoires de franges
- contribuer au futur SRADDET Occitanie



3. Dynamiques observées

- suivre les évolutions du territoire interscot
- co-construire un référentiel d'indicateurs stratégiques en référence à un temps 0, pour suivre périodiquement les évolutions

4. Ressources partagées

- échanger l'information et mutualiser les ressources
- veiller et suivre les différentes procédures
- assurer la bonne lisibilité des démarches de planification
- rédiger et publier un bulletin d'information semestriel

Commission Vision stratégique

- se réappropriier les fondamentaux de la Vision stratégique et perspectives 2040
- accompagner la mise en oeuvre des projets
- poursuivre l'Outil de veille et la veille foncière

La démarche InterSCoT

En 2001, concomitamment à l'approbation de la loi SRU qui crée les Schémas de Cohérence Territoriale, s'est engagée une démarche prospective sur l'aire urbaine toulousaine, laquelle aboutissait à l'approbation de la convention InterSCoT de l'aire urbaine de Toulouse, fondement du GIP InterSCoT qui a regroupé de 2006 à 2015 quatre établissements publics de SCoT - le Smeat, le Lauragais, le Nord toulousain et le Sud toulousain - le Conseil Général 31, la Région Midi-Pyrénées, les Chambres consulaires et les services de l'État. Par la volonté des quatre membres historiques et l'intérêt porté par les représentants des territoires du grand bassin toulousain, la réussite de cette coopération d'objectifs entre quatre SCoT demande à être poursuivie et élargie.

Dès 2008, la Vision stratégique de l'InterSCoT a permis d'identifier l'aire métropolitaine comme l'échelle pertinente pour un aménagement et un développement durable de la métropole toulousaine. La Région Midi-Pyrénées en 2009, dans le SRADDT, avait également mentionné cette échelle de projet. Enfin, la DATAR a réalisé en 2012 une étude sur les systèmes urbains français dont celui de Toulouse, et une analyse comparative des dynamiques métropolitaines observables à cette échelle.

Il apparaît à l'échelle du grand bassin toulousain que la dynamique engagée par les travaux de la Commission éponyme de l'InterSCoT suscite un réel intérêt. Les rencontres entre élus, comme les échanges entre les techniciens et directeurs de SCoT, notamment les thèmes de la polarisation et du développement

économique ont souligné l'opportunité d'une réflexion à grande échelle.

Ainsi, à l'heure où le législateur renforce les prérogatives des collectivités dans une nouvelle donne territoriale (SCoT obligatoires, nouvelles compétences, schémas régionaux, recomposition intercommunale...), il semble opportun qu'une réflexion coordonnée en matière d'aménagement de l'espace soit engagée avec l'ensemble des SCoT du grand bassin toulousain.

INTERSCOT Info' SCoT NUMÉRO 1 GRAND BASSIN TOULOUSAIN

DÉCEMBRE 2017

Contact

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
Toulouse aire métropolitaine
11, boulevard des Récollets 31000 Toulouse
Tél : 05.62.26.86.26
Mail : patricia.laurine@aua-toulouse.org

interscot Grand Bassin Toulousain les 11 SCoT

Gascogne

Entouré de 11 SCoT, soumis à l'influence d'agglomérations fortes et en partie inscrit dans l'aire urbaine toulousaine, le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne s'est engagé dans l'interSCoT Grand Bassin Toulousain pour dialoguer entre espaces urbains et ruraux, construire son projet de territoire en complémentarité avec les voisins et porter des contributions collectives sur des projets d'échelle régionale, notamment. Prévue pour durer 5 ans, l'élaboration entre à l'automne 2017 dans la phase diagnostic.

Comminges Pyrénées

Engagé dans l'élaboration de leur SCoT (PADD), les élus du PETR Pays Comminges Pyrénées ont posé comme base de travail l'ouverture du territoire vers l'extérieur : coopérations transfrontalières, liens intermassif, échanges avec les voisins et plus largement le grand bassin toulousain. L'adhésion à l'interSCoT Grand Bassin Toulousain s'inscrit pleinement dans cette ambition de positionner le territoire comme un espace ouvert au carrefour de nombreuses dynamiques.

Vallée de l'Ariège

L'interdépendance de nos bassins de vie nous amène à reconsidérer le devenir de la Vallée de l'Ariège au sein de l'aire d'influence de l'agglomération toulousaine. Nos périmètres territoriaux SCoT sont devenus, à de nombreux aspects, trop restreints pour penser un développement pertinent. Si la mise en synergie de nos politiques territoriales est désormais une nécessité, notre enjeu commun se situe dans l'imbrication de nos projets. Pour ces raisons, nous nous sommes associés pleinement à cet InterSCoT, afin de construire des nouvelles coopérations.

Grande agglomération toulousaine

Le SMEAT, porteur du SCoT de la grande agglomération toulousaine, a participé à la première démarche InterSCoT à l'échelle de l'aire urbaine, dès sa création en 2006. Il va, au travers d'une 2^{ème} révision, entrer dans une nouvelle phase de redéfinition de son projet de territoire. Tout en conservant les acquis du premier InterSCoT, le SMEAT a souhaité poursuivre ces travaux dans la dynamique d'un interscot à plus grande échelle, en s'appuyant sur une démarche de connaissance, d'échange et de mise en commun, proposée par la convention-cadre.

Nord Toulousain

Entre Métropole et Montalbanais, il prend corps sur la Garonne et étend ses ailes du Gers au Tarn. Sa vocation: trouver réponses aux besoins présents et futurs des habitants de l'arc nord de la Haute-Garonne par la cohésion de ses 4 CC autour d'un projet qui leur ressemble; construire le territoire sur les polarités naturelles, historiques des bassins de vie pour un quotidien de proximités; s'attacher à réduire les fractures géographiques, administratives, entre soi ou avec ses voisins.

Pays Lauragais

Le PETR du Pays Lauragais est partie prenante de la démarche InterSCoT depuis sa création à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine et avait en charge la réflexion de son élargissement à une échelle plus large, permettant un dialogue urbain - rural sur des questions d'aménagement du territoire. Aujourd'hui en cours de révision de son SCOT (approbation souhaitée fin 2018), le PETR a souhaité renouveler son engagement à travers la signature de la convention interscot.

Sud Toulousain

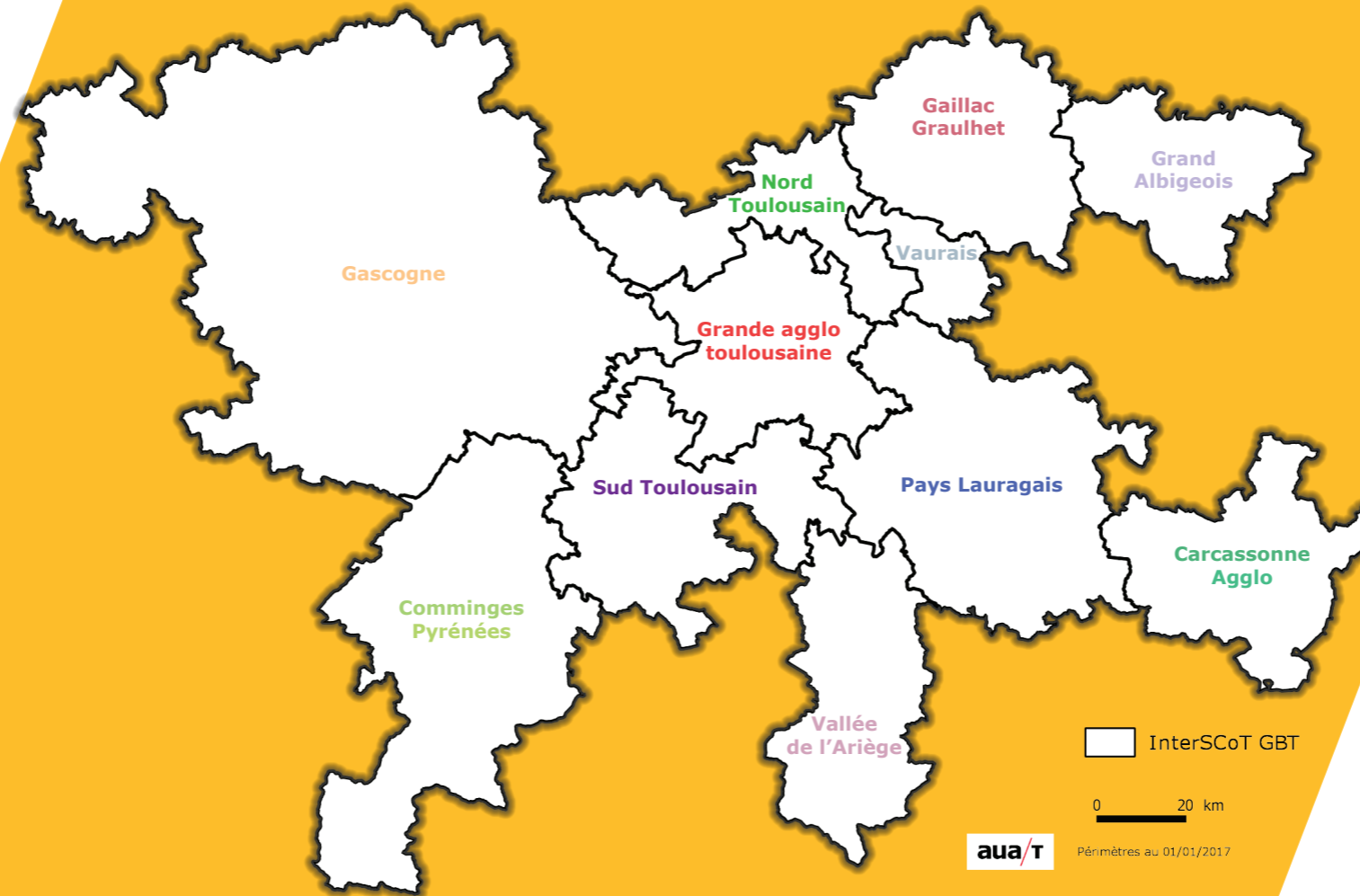
Avec 99 communes regroupées en 3 communautés de communes, le territoire accueille 95 000 habitants. Approuvé en octobre 2012, il prend en compte les grands enjeux d'un territoire, certes rural mais inclus dans l'aire urbaine : la préservation des espaces naturels et agricoles, l'accueil de populations nouvelles associé à la création d'emplois ainsi les déplacements. Aujourd'hui, les élus travaillent à l'évaluation du SCoT en vue de sa révision qui pourrait intervenir fin 2018.

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Le SCoT de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, anciennement piloté par le syndicat du PETR Vignoble Gaillacois Bastides et Val Dadou, a été approuvé le 11 mai 2009 et modifié en 2012. Le territoire souhaite dès 2018 mener conjointement une démarche de révision du SCoT et du PCAET sur le territoire et plus largement sur le département. L'agglomération s'est engagée dans la démarche interscot pour travailler la vision stratégique du territoire dans les futurs schémas régionaux.

Grand Albigeois

Après 2 années consacrées à sa révision, le SCoT du Grand Albigeois a bien perçu les nouveaux enjeux d'aménagement et de cohérence territoriale au regard des dynamiques métropolitaines et de leur place dans région Occitanie. La mise en cohérence des démarches de planification doit désormais s'articuler autour d'une vision commune plus élargie et partagée. Pour l'Albigeois cet enrichissement mutuel passe par une démarche interscot pour bâtir un projet ambitieux, durable, et solidaire autour des enjeux métropolitains.



Carcassonne Agglo

Le SCoT de Carcassonne Agglo, approuvé en 2012 à l'échelle de 23 communes est en cours de révision pour définir un projet tenant compte de son nouveau périmètre (82 communes, 110 000 hab.). Situé au cœur de la région Occitanie entre Toulouse et le littoral Méditerranéen, il devra concevoir de nouvelles orientations à l'horizon 2035. Conscients des enjeux liés à la Métropole Toulousaine, les élus participent depuis 2011 aux travaux du Grand Bassin Toulousain afin d'intégrer l'Agglomération dans des dynamiques plus larges et d'être attentifs aux projets de développement des territoires voisins.

Vaurais

12 décembre 2016 : approuvé à l'unanimité 22 communes du Tarn et de haute Garonne 31040 habitants (INSEE 1er janvier 2017) d'un même bassin de vie à 20 mn de Toulouse. Un scénario de développement maîtrisé à horizon 20 ans : une armature territoriale à 3 niveaux (pôles urbains centraux, pôles relais et communes rurales) + 13 000 habitants, + 5460 logements à réaliser, environ 490 hectares de consommation foncière (habitat, équipements, parc d'activités) En cours de mise en œuvre

11 SCoT

1389 communes

17 483 km²

42 EPCI

9 PETR

1 929 000 habitants